

DECISION

La Directrice du musée Rodin

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 93-163 du 2 février 1993 modifié relatif au musée Rodin, et notamment ses articles 7 et 9 ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2024 portant nomination de la Directrice du musée Rodin ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 13 mars 2023 relative aux seuils des actes juridiques délégués à la signature de la Directrice du musée Rodin ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 21 juin 2023 relative aux modalités de réunion de la commission d'attribution des marchés publics et concessions pour les procédures passées par le musée Rodin ;

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Laurent Bernard, chef du service des affaires financières, sous l'autorité de la Directrice du musée Rodin, pour tous actes et décisions afférents aux attributions de la Directrice du musée Rodin énumérés à l'article 9 et à l'article 7 14° du décret n° 93-163 susvisé dans la limite de 40 000 € HT pour les dépenses et sans limitation pour les recettes.

Article 2 : Délégation de signature est donnée pour les attestations de services faits, sous l'autorité de la Directrice du musée Rodin, dans le cadre de leurs compétences et dans les limites des crédits placés sous leurs responsabilités, à :

- Mme Emilia Philippot, cheffe du département scientifique et des collections et cheffe du service de la conservation ;
- Mme Chloé Ariot, adjointe au chef de service de la conservation, Mme Bénédicte Garnier, adjointe au chef du service de la conservation, et Mme Audrey d'Hendecourt, chargée de la mise en œuvre des expositions, des prêts et des dépôts ;
- Mme Véronique Mattiussi, cheffe du service de la recherche, de la documentation, de la bibliothèque et des archives, et M. Jérôme Manoukian, adjoint au chef de service ;
- M. Cyril Duchêne, chef du département de la communication, des publics et du développement ;
- Mme Camille Boyreau, cheffe du service du développement et des ventes et Mme Anne-Marie Maglietta, chargée de gestion administrative et commerciale au service du développement et des ventes ;
- Mme Marion Guillaud, cheffe du service de la communication, des partenariats et du mécénat ;
- M. Augustin Pagenot, chef du service des publics ;
- M. Hugues Herpin, chef du service des affaires stratégiques et événementielles ;

- Mme Sylvie Julé, cheffe du service des systèmes d'information ;
- Mme Emilie Bartolo, cheffe du service des moyens généraux, des bâtiments et jardins ;
- M. Mickaël Gueguen, chef du service de l'accueil, de la surveillance et de la sécurité, et Mme Pascaline Ancelly, cheffe adjointe du service de l'accueil, de la surveillance et de la sécurité ;
- Mme Pauline Surier Géroux, cheffe du service des affaires juridiques ;
- Mme Patricia Hoeppe, cheffe de service des ressources humaines par intérim et responsable du pôle gestion des ressources humaines, et Mme Corinne Tanneux, chargée de coordination ressources humaines.

Article 3 : Le chef du service des affaires financières est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin Officiel du ministère de la Culture.

Cette décision prend effet le 1^{er} mars 2026 et abroge les décisions antérieures.

Fait à Paris, le 25 février 2026

La Directrice du musée Rodin
Amélie Simier
Conservatrice générale du patrimoine